

Chili, le 11 décembre 2023

Droit au travail pour toutes et tous!

Des français.es interdits de travailler au Chili

L'AEFE doit réagir!

Des personnels sont en grève, aujourd'hui pour exiger que l'AEFE agisse au plus vite pour proposer une solution concrète et satisfaisante pour les conjoint.es d'enseignant.es qui enseignent dans les lycées français de l'AEFE (agence pour l'enseignement du français à l'étranger) au Chili. L'AEFE a reconnu sa responsabilité dans cette situation, elle doit donc maintenant agir.

Plus de 60% des enseignant.es sont en grève aujourd'hui, alors que l'année scolaire se termine dans 10 jours (le Chili fonctionne sur un rythme Sud, et les grandes vacances sont de mi-décembre à février). Cette mobilisation est le signe de l'urgence de la situation, et témoigne de la solidarité des personnels pour leurs collègues, mais aussi pour l'avenir des lycées français au Chili. Les personnels recrutés par l'AEFE pour enseigner dans les établissements français se sont vus demander de se faire attribuer un passeport de service. Or ce passeport de service entraîne une interdiction de travail pour leurs conjoints. Cela n'a jamais été précisé dans les contrats signés. Une partie des personnels a été informée fin avril, soit bien après l'acceptation de leur poste, que leur conjoint n'avait à ce moment là pas d'autorisation de travail mais que cela devait évoluer.

Les personnels ont sollicité, après plusieurs semaines d'attente, l'ambassade France qui est en lien avec les autorités chiliennes. Face à l'absence d'éventuelles solutions, les sections syndicales ont rencontré M. Raufast, chef du secteur des Amériques, et M. Pujol, Directeur des Ressources Humaines de l'AEFE début décembre. **Si ceux-ci ont bien reconnu des responsabilités dans la situation, aucune solution concrète et satisfaisante** aux personnels actuellement en poste n'a pu être apportée. Seul l'engagement d'un dialogue avec le poste diplomatique a été acté. Or ces personnels sont employés par l'État français et y assurent une mission pour la représentation de la France à l'étranger.

Face à cette injustice, les personnels se mobilisent aujourd'hui, car le coût de la vie est assez élevé au Chili et est comparable sur de nombreux produits de première nécessité à celui de la France. Les loyers sont très élevés, notamment à Santiago du Chili. C'est dans cette ville qu'il y a une dizaine de personnels impactés. Les enseignant.es, en famille, mais également en couple ne peuvent espérer vivre dans de bonnes conditions avec un seul salaire.

Les personnels souhaitent également mettre en avant **l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme**, dont la France est signataire qui spécifie : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail.

Ils souhaitent donc que des réponses puissent leur être apportées avant la fin de l'année scolaire, notamment en terme de démarche et de délai, afin que d'ici la fin du mois de février les personnels touchés puissent connaître les conditions pour la prochaine année scolaire. Enfin, ils souhaitent que tout soit mis en œuvre pour que dans le futur, plus aucun personnel ne se retrouve dans cette situation. En effet, outre le caractère injuste, un statu quo risque de compromettre les recrutements futurs et ainsi fragiliser les établissements scolaires

Contacts presse :

Mickaël Goyot : whatsapp 00 33 6 48 75 37 66

Remi Calastreng : whatsapp 00 56 9 61 88 47 58

Anthony Thiberguen : whatsapp 00 56 9 90 39 17 75